Rencontre du 29 juin 2016 à la Mure (CC Matheysine)

Espaces Valléens/ Partenariat du massif des Alpes

Compte-rendu de la journée d'échanges

Présents :

Les chefs de projets des Espaces Valléens :

Christophe MANSOURI (CC Vallées d'Aigueblanche), Didier LALANDE (PNR Vercors), Julie PRIVAT (CC des Ecrins), Julie MAZET (CC Buëch Dévoluy), Nicolas LEVOYER (Champsaur-Valgaudemar), Claire PINEL (SI des Vallées de l'Arvan et des Villards), Sandra LARDY (CC Haut-Chablais), Anne GUICHANE (CC Terra Modana), Jérémie MALLERY (Pays Durance Provence), Cloé KLEIN (Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance), Guillaume FAVIER (CC des Vallées de Thônes), Richard COLSON (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française), Françoise BASSET (Pays Dignois), Solène RAFFORT (CC Haute Maurienne Vanoise), Nicolas BOURGUE (Ventoux, préfiguration PNR), Frédéric SEQUIER (PNR Préalpes d'Azur), Audrey GOGUILLOT (PNR Bauges), Benoit TIBERGHIEN (PNR Bauges), Thierry CALVIANI (Métropole Nice Côte d'Azur), Benjamin DUPONT (CC Guillestrois / Queyras), Anne-Claire ROLLOIS (CC Alpes Côte d'Azur), Carole DRUART (CC Matheysine), Nathalie FORT (CC Pays du Mont-Blanc), Jean-Noël BAUDIN (PNR Luberon), Faustine ZUNINO (CC Oisans), Emmanuel HEYRMAN (PNR Chartreuse), Sonia AUDO (CC Briançonnais), Alice GRANET (CC Haut Verdon Val d'Allos), Sandrine MONGUILLON (CC Tallard-Barcillonnette), Gwenael SABY (PNR Verdon).

Le partenariat de massif :

Delphine VITALI et Sandrine GUILLE, Région PACA

Elisabeth CHABOT, Autorité de Gestion des fonds européens FEDER

Vincent BERNARD, Cécile FEYEUX, Région Auvergne-Rhône Alpes

Dominique GIARD, Jean-Charles FRANCAIS, CGET

Excusés :

Muriel Bourguignon Vial, Région PACA

Introduction

Les chefs de projets des territoires retenus/candidats au titre des Espaces Valléens (2015-2020) ont pris l'initiative d'organiser une rencontre inter-Espaces Valléens & partenariat de massif (les deux régions du massif alpin – Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur –, le Commissariat de massif, et l'autorité de gestion des fonds européens FEDER représentée par la région PACA) afin d'échanger sur la politique contractuelle des Espaces Valléens.

Trois grands axes ont structuré les échanges relatifs au dispositif « Espace Valléen » :

1. Freins identifiés sur le dispositif ;
2. Attentes et besoins des chefs de projets ;
3. Actions à mutualiser à l'échelle du réseau.

Focus sur le déroulé de la journée

Matin : rencontre des chefs de projets et travail en groupes thématiques pour mutualiser les idées qui permettraient de faciliter le déroulement de la procédure et de faire remonter une synthèse partagée par l'ensemble des territoires EV du massif ;

Après-midi : accueil des financeurs, restitution de la synthèse, échanges et débats.

Synthèse du travail de la matinée

Animation (AMO CGET)

- Réunion tous les 3/4 mois, cartes géographiques, transfert d'expériences, formations, veille, voyages d'études…
- Mise en place dès 2016 d'outils de suivi commun et d'une procédure d'évaluation claire et pas trop lourde à suivre par tous les EV → cf. Proposition Pays sud et demande de validation des financeurs de cet outil ;
- Actions thématiques (déjà évoquées en 2015) Hébergements touristiques / Observation touristique (échelle massif)

Le réseau se propose d'aider le CGET à l'écriture du/des cahiers des charges liés aux recrutements des AMO.

Animation (hors AMO, autogérée par les membres du réseau EV)

- Groupe de travail itinérance / intermodalité ;
- Mutualisation des cahiers des charges / infos juridiques / retours d'expériences via une plateforme à définir. Peut-on utiliser la plateforme LEADER ?

Gestion comptable et administrative :

- Une communication claire, uniforme et régulière envers **tous** les EV (enveloppes financières, liste des EV, liste des interlocuteurs chez les co-financeurs, éligibilité des dépenses, répartition entre les dépenses d'investissements et de fonctionnement) ;
- Calendrier informant des dates limites de dépôt des dossiers, des AAP, des comités de programmation, de vote des dossiers... ;
- Clarification entre la notion d'appel à projets et d'appel à propositions ;
- Accord de principe sur l'éligibilité globale de l'action après réception de l'AR dossier complet ;
- Tendre vers un dossier unique pluriannuel Régions, CGET, EU quitte à avoir des annexes par financeurs ;

- Un accompagnement sur les sources de financements alternatifs et re-préciser la politique d'intervention des comités départementaux vis à vis du CIMA-POIA ;
- Anticipation par les partenaires financiers des conséquences sur la fusion de communautés de communes au 1er janvier 2017 ;
- Existe-t-il une règle sur le nombre de dossiers susceptibles d'être instruits / année /EV ?
- Cumuls de règles complexes et inadaptées qui ont découragé les projets privés (délais, trésorerie, seuils).

Gouvernance :

- Quel est le rôle du COPIL ? Un besoin de légitimité, de crédibilité et de rôle de validation ;
- Quel rôle des départements dans ce dispositif ?
- Incompréhension des territoires quant à la validation des opérations susceptibles d'être financées : qui décide, in fine, de l'éligibilité financière de l'opération ?
- Sensation que les contingences administratives, in fine, interfèrent dans la priorisation du plan d'actions.

Synthèse des échanges de l'après-midi

Introduction de Solène Raffort (Espace Valléen Haute Maurienne) rappelant le premier travail d'évaluation qui a été mené en 2014 sur le précédent programme. La vie de réseau était largement animée à cette période ; il s'agit donc de faire le lien entre les deux programmes en maintenant une dynamique de réseau. Dynamique un peu retombée en 2015 suite à la rencontre du 1er juillet à Tallard. Les chargés de missions expriment un réel besoin d'une vie de réseau, d'échanges techniques plus réguliers et d'une communication renforcée avec les co-financeurs.

Un constat est unanime : la complexification et l'empilement des procédures (plusieurs dossiers de demande de subvention, allers-retours sur les plans de financements, etc) rendent difficile la mission première des chargés de mission : le développement et l'animation des territoires.

Financement FEDER-POIA

Pour 2016 une enveloppe de 3 millions d'euros FEDER a été ouverte sur les AAP du 29/02 et du 29/04, ce sont finalement 8 millions d'euros qui sont sollicités auprès de l'Autorité de Gestion du POIA pour des fonds FEDER, ce qui entraine :

- la nécessité de prioriser les actions à faire passer en 2016 (les territoires seront invités à prioriser > courrier sera envoyé) les autres restant seront traités au fur à mesure ?
- la question de la possibilité pour l'autorité de gestion d'absorber la charge de travail pour traiter les dossiers, 4 ETP sur la cellule qui traite les dossiers, non suffisant > un renfort des équipes n'étant pas envisagé. De fait, l'ingénierie (animation des EV) + un dossier POIA investissement par EV sera traité en priorité cette année. Pas confirmé de manière officielle ?
- La nécessité de sensibiliser les nouveaux élus régionaux au programme EV (en plus du travail de traitement des dossiers) ;

Sur les 86 dossiers de demande reçus par l'autorité de gestion POIA, environ 45% sont irrecevables (cause principale : incomplétude) > les porteurs de projet sont invités via un courrier à compléter le dossier entre le 7/07 et le 20/07 pour envoyer les pièces complémentaires. L'incomplétude est souvent due à la précipitation pour déposer le dossier (effet d'aubaine ressenti). Avant de demander la subvention, le projet doit être travaillé en **établissant clairement et obligatoirement** le lien avec la stratégie EV (partie indispensable du dossier de demande). Le titre du dossier doit également bien préciser à quel EV il se rattache.

L'autorité de gestion compte-tenu du nombre de dossiers déposés, confirme qu'un arbitrage est nécessaire. Cet arbitrage se fera au niveau technique et politique. Cela devrait aboutir à retenir, pour cette année, 1 à 2 dossiers par EV. L'autorité de gestion en lien avec l'appui des services tourisme des régions évalue le contenu technique des dossiers et la cohérence des opérations avec la stratégie EV. Elle constate, à ce stade, un manque de substance de certains dossiers.

Co-Financement Région et CGET

- La Région AuRA énonce clairement que dès 2017, elle ne participera pas au soutien de l'ingénierie « Chargé de mission » pour les territoires porteurs d'un EV. Sur une action prioritaire elle pourra mettre en place un soutien à l'ingénierie pour le démarrage de celle-ci, dans la limite d'un ETP ;
- La Région PACA quant à elle consolide son soutien à l'ingénierie pour 2017. A suivre pour 2018…
- Le CGET indique également qu'un soutien de « compensation » à la place des deux régions n'est pas forcément envisageable pour les années suivantes ;
- Le CGET rappelle que le nombre de dossiers FNADT a atteint sa limite d'instruction pour 2016.

Remontée des dépenses et contrôle des opérations

Le dossier de justification ressenti comme très lourd et comme une perte de temps par les chargés de projet EV. Elisabeth Chabot rappelle que les procédures ne vont pas en s'allégeant, la France a été identifiée par l'UE puis redressée sur les subventions européennes à hauteur de 25% de l'enveloppe. Des contrôles seront plus fréquents dorénavant pour éviter les écarts trop importants (60 à 70 actions par an devraient être contrôlées, il n'est donc pas envisageable d'alléger les procédures). Un point de vigilance a également été souligné sur les « croisements » éventuels avec d'autres dossiers européens et notamment LEADER qui vont sûrement être examinés de près par l'autorité de contrôle.

Animation de réseau

Dominique Giard rappelle que l'AMO n'a pas été déposée sur les AAP du 29/02 et 29/04 par faute de temps et de moyens humains (recrutement en cours). Il précise qu'il est en accord avec le contenu

proposé par les chefs de projet EV. Il en profite pour annoncer, officiellement, que sa mission sera plus particulièrement dédiée au tourisme et à l'animation du réseau.

Il précise que la mission confiée à l'AMO sera pluriannuelle et que de fait, sont coût sera élevé. Le Commissariat du massif des Alpes prévoira, sans doute, plusieurs tranches (fermes et conditionnelles). Il doit aussi s'assurer de la capacité financière du CGET à porter cette AMO. La plateforme demandée par les chefs de projet EV pourrait faire partie de cette AMO.

- Besoin ressenti de **réanimer la vie de réseau** par des rencontres tous les 3 à 4 mois ;
- Besoin ressenti de pouvoir **échanger** : création d'une plateforme d'échange (type celle de LEADER > possibilité évoquée par la région AuRA) de documents permettant l'échange d'expériences – cahiers des charges – documents juridiques - cartographie des EV - liste à jour, organisation de voyage d'étude ;
- Besoin d'un **outil d'évaluation commun** validé en amont par les co financeurs (voir celui de Pays Sud - Cloé Klein) ;
- Des **actions mutualisables** ont été évoquées en 2015 à Tallard : la mise en place d'une AMO sur l'hébergement/lits froids et l'observation des nuitées touristiques (indicateur d'évaluation du POIA) – les chargés de mission peuvent apporter leur soutien à la rédaction du cahier des charges (Dominique Giard) possibilité de rédaction pour septembre 2016 ?
- Les autres thématiques peuvent être animées par des groupes de travail : l'itinérance et l'intermodalité ;
- Inquiétude générale des chefs de projet EV sur l'écart entre la stratégie/sa maquette financière et le dépôt du projet avec devis ;
- Pour le financement de l'animation EV (fonctionnement) : prévu pour PACA en 2017 uniquement, (en 2018 : seule l'animation de projet et non plus des EV serait éligible en fonctionnement)

Gestion comptable et administrative du programme

- Besoin ressenti : une communication claire, transparente, uniforme et régulière auprès de tous les chargés de projet EV de la part de l'AdG POIA, des services régionaux Montagne et Massif ainsi que le CGET ;
- La différence entre l'Appel à proposition et Appel à projet est développée : dans le premier cas, le dépôt peut se faire au fil de l'eau ; dans le second cas, il y a une date ferme de dépôt.
- Besoin de connaître le montant des enveloppes financières, l'autorité de gestion rappelle qu'elles sont mentionnées dans les AAP ;
- Les enveloppes financières par Espace Valléen sont rappelées : 500 000€ FEDER POIA, 500 000€ Région AURA, 1M€ Région PACA et 350 000 € FNADT-CIMA ;
- Vincent Bernard rappelle que la validation de la stratégie ne vaut pas la validation des actions dans le détail ;
- Besoin d'un calendrier > difficulté (CGET/POIA/ Région) pour annoncer les dates précises des différents AAP, comités de programmation, commissions permanentes…, elles ne sont pas connues (pour exemple : planning inconnu pour la fin d'année 2016 + 2017). Il est évoqué un éventuel AAP pour la fin du 3ème trimestre 2016 mais sans certitude. Concernant les dates de programmation du passage des dossiers en comité, encore incertaines et en attente de

confirmation des partenaires : CIMA/FNADT : 23 septembre ; REGION PACA : 14 octobre et 12 décembre ;

- Besoin ressenti de formation sur la gestion des dossiers européens (voir formation GAP de décembre 2015 ou Marseille juillet 2016 et à suivre Grenoble) > possibilité de se former > Faustine Zunino a un contact (Trajectoires Tourisme) ;
- L'analyse des dossiers déposés auprès de l'Autorité de Gestion est alourdie par une attention toute particulière apportée aux critères qualitatifs ;
- Contrairement à ce qui est proposé par les animateurs EV, il n'est pas envisagé une trame commune entre les co-financeurs au sujet des contenus de dossiers ;
- Vincent Bernard énonce que pour la région Aura les dossiers seront déposés via une plateforme extranet ;
- Pour un financement alternatif de certains projets, Dominique GIARD évoque la possibilité de mobiliser la DETR (cumulable avec le FNADT) ;
- La fusion des EPCI pourrait conduire à des changements de maîtrise d'ouvrage, il suffira alors de fournir les pièces attestant de cette fusion et un avenant ;
- CIMA : il n'existe pas de contractualisation avec les départements (excepté l'Isère) : la négociation est donc au cas par cas ;
- Le guide du bénéficiaire (porteur de projet) est en cours de rédaction.

Prochains COPIL

- Rappel du rôle du COPIL : l'instance de gouvernance de la stratégie et du suivi du programme d'actions, instance de validation du dépôt des dossiers et de décision pour la repriorisation des actions ;
- Nécessité de convier tous les co-financeurs > participent à la priorisation des actions + prévenir la préfecture de GAP (référente sur cette programmation). Les partenaires insistent sur le fait qu'ils peuvent et doivent émettre un avis dès ce stade du dépôt de projet ;
- La région PACA conseille d'attendre septembre 2016 pour prévoir, convoquer et organiser les COPIL à l'avance. (Les calendriers des participants vont être compliqués à harmoniser) ;
- Pour la région AuRA, les EV sont intégrés dans la politique des Stations Vallées Pôles Nature (SVPN) et par délégation du VP au tourisme, la procédure est pilotée par le VP de la commission montagne. A l'échelle des territoires départementaux, seront désignés des élus régionaux relais qui participeront aux COPIL.

<u>Conclusion de la journée :</u>

- Une journée très riche en échanges, une rencontre à reconduire. Reconduction à faire avec un accent mis sur les projets et les échanges techniques et concrets (et non plus uniquement sur les aspects administratifs et financiers) *;*

- De nombreuses informations et précisions apportées par les partenaires financiers ;

- Par contre aucune des propositions de simplification faites par les chefs de projets ne paraissent réalisables.